

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1804/03/21/2012203908/justel>

Dossier numéro : 1804-03-21/44

Titre

21 MARS 1804. - ANCIEN Code civil, Livre III, Titre XVIII - Coordination officieuse en langue allemande de la version fédérale

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 13-08-2012 page : 46947

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Texte

(NOTE : pas de texte disponible)